



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 18/11/2021

Sécurisation de La Défense : Interdiction temporaire de consommation d'alcool

Afin de lutter contre les troubles à l'ordre publics générés notamment par la consommation d'alcool, le préfet des Hauts-de-Seine, Laurent Hottiaux, a décidé d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique à la Défense.

Ainsi, de 11 heures à 4 heures, la consommation d'alcool sera interdite à La Défense sur le secteur délimité entre la place des degrés, la place du dôme, la grande arche, la place carpeaux, le parvis de La Défense, la place de La Défense, et l'esplanade de La Défense.

Cette mesure sera applicable au moins jusqu'au 15 février 2022 afin de limiter tout regroupement susceptible d'engendrer des comportements inadaptés et répréhensibles liés à la consommation d'alcool.

Cette interdiction ne s'applique pas aux événements organisés et préalablement déclarés à Paris La Défense et aux débits de boissons et à leurs terrasses réglementairement installées.

Tout contrevenant à cette disposition s'expose au paiement d'une amende de 1ère classe soit 38 euros.